



INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES

Enseignement supérieur de Promotion sociale

Ville de Bruxelles

Projet d'établissement

Histoire

Fondé en 1902 par Hilaire Massaert, l'Institut était à l'origine une école privée mixte fonctionnant le soir où se donnaient essentiellement des cours commerciaux (comptabilité, sténodactylo, langues, ...) ainsi que des cours relatifs aux professions pouvant être exercées au Congo avant son indépendance. Cet institut bénéficiait de subventions diverses (État, provinces, ...) et était ouvert à tous, sans conditions d'études antérieures réussies.

En 1912, Hilaire Massaert fonda aussi un institut supérieur de commerce, au fil du temps habilité à délivrer une licence en sciences commerciales, financières et consulaires ainsi qu'un diplôme des Hautes Études Administratives. Cet institut, comme l'I.C.C., était privé.

Tous deux devaient cependant se conformer aux dispositions édictées par l'administration de l'Enseignement technique du Ministère de l'Instruction publique. Par la suite, ces deux établissements furent repris par le réseau scolaire de la Ville de Bruxelles.

Valeurs

L'ICC adhère au projet pédagogique de la Ville de Bruxelles, qui privilégie l'épanouissement de l'étudiant, son autonomie ainsi qu'un scrupuleux respect du principe de neutralité.

L'une des spécificités de l'ICC réside dans l'accueil le plus individualisé possible des étudiants, de façon à répondre au mieux aux besoins de ses usagers.

La vision de l'ICC est clairement humaniste ; elle repose, sur le plan de la méthode, sur une *vision andragogique* de la transmission - l'étudiant étant un adulte dont l'expérience est prise en compte et, dans la mesure du possible, valorisée.

Missions

Nos missions sont celles décrites par le Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale. Elles ont pour finalités :

- de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- de répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques ou culturels.

Notre enseignement s'adresse à toute personne désirant acquérir des connaissances, un savoir-faire et/ou obtenir une attestation, un titre d'étude et/ou se perfectionner dans une spécialité.

L'enseignement de l'ICC s'inscrit dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie : il a pour mission de combler des besoins individuels de réorientation, de perfectionnement, de recyclage ou de formation de base, et de faciliter la (ré)insertion professionnelle d'étudiants aux parcours hétérogènes provenant d'horizons variés.

L'autonomie constitue une valeur essentielle de cet enseignement humaniste, de même que les principes de neutralité, de pluralisme, de tolérance et de respect d'autrui.

L'objectif premier de cet enseignement est la volonté de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et académique, et ce grâce à une pédagogie différenciée ainsi qu'à une évaluation formative.

Les valeurs et objectifs de la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur (PO) en matière d'enseignement, et notamment les principes d'égalité, de neutralité et de diversité, sont définis dans ses *Projets éducatif & pédagogique*.

Une amélioration continue des procédures administratives et pédagogiques, fruit de la réflexion et des expériences de toute l'équipe, est en cours depuis des années.

Le passage aux procédures électroniques (journal de classe, numérisation des attestations de réussite, etc.), l'établissement d'un parcours personnalisé pour chaque étudiant, les grilles d'évaluation pour l'épreuve intégrée et l'usage généralisé de la plate-forme pédagogique CHAMILO témoignent de cette volonté d'adaptation permanente de l'ICC à une structure de plus en plus complexe, et ce pour mieux préparer les étudiants.

En tant qu'établissement d'enseignement de promotion sociale, l'Institut des Carrières Commerciales s'inscrit par définition dans une politique de service aux usagers, puisqu'il propose aux étudiants un baccalauréat

professionnalisant (niveau 6 du cadre européen francophone des certifications) qui répond aux besoins du secteur public et privé.

Spécificités

L'I.C.C. est un institut d'enseignement de promotion sociale de la Ville de Bruxelles qui délivre des diplômes et certificats reconnus par la Communauté française de Belgique et correspondants à la certification de l'enseignement supérieur de plein exercice.

L'I.C.C. organise ses formations en soirée du lundi au jeudi, de 17h40 à 21h30. Certaines formations se donnent aussi l'après-midi, de 13h30 à 17h20. Le corps professoral, une trentaine de chargés de cours, compte un nombre important de praticiens ayant atteint un haut niveau d'expertise et qui mettent leur expérience professionnelle au service d'un enseignement de pointe, actualisé et en phase avec la réalité professionnelle.

Nombreux, les professeurs sont généralement actifs en journée et se partagent parfois entre plusieurs établissements de plein exercice et de promotion sociale. De structure modulaire, cet enseignement est organisé en unités d'enseignement capitalisables.

En ce qui concerne les méthodes d'enseignement, les cours de l'ICC sont axés sur les travaux pratiques, effectués en auditoire par les étudiants, seuls ou en groupe. Des visites, notamment au greffe du Palais de Justice, et des rencontres avec des magistrats leur permettent de mieux connaître un monde parfois abstrait pour certains. L'auto-évaluation formative constitue une composante majeure des cours en s'articulant autour de grilles de critères pertinents. La pédagogie est active et participative en complément d'un volet plus explicatif et réflexif dispensé par le professeur.

L'offre de l'ICC se décline de la sorte : quatre bacheliers (enseignement supérieur économique de type court)

Informatique : 26 UE, 2200 périodes, 180 ECTS, 3 ans min.

Droit : 27 UE, 2262 périodes, 180 ECTS, 3 ans min.

Comptabilité : 32 UE, 2240 périodes, 180 ECTS, 3 ans min.

Assistant de direction : 29 UE, 2280 périodes, 180 ECTS, 3 ans min.

Aujourd'hui, l'étudiant construit lui-même son cursus, l'étalant selon ses possibilités. L'enseignement de promotion sociale s'organise selon un

système cohérent d'unités d'enseignement capitalisables.

Toute unité d'enseignement peut être associée à d'autres en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités ainsi associées constitue une section.

À l'intérieur d'une section, différentes unités d'enseignement peuvent exister :

soit de manière autonome ;

soit dans une chronologie simple : pour pouvoir accéder à une unité particulière, il faut avoir réussi préalablement une autre unité ou produire la preuve qu'on en maîtrise les acquis d'apprentissage ;

soit dans une chronologie plus complexe où pour pouvoir accéder à une unité particulière, il faut avoir réussi préalablement plusieurs unités.

Chaque section comporte une unité d'enseignement « épreuve intégrée » qui a pour but de vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les acquis couverts par les unités déterminantes (unités dont les acquis d'apprentissage sont considérés comme fondamentaux).

L'efficacité d'un système d'unités d'enseignement capitalisables implique des dossiers pédagogiques spécifiques à chaque unité de formation ; la définition des acquis préalables requis ; un programme et des acquis d'apprentissage à maîtriser à l'issue de chaque unité ; la possibilité de valoriser des compétences acquises en dehors de l'enseignement ; l'octroi possible de dispenses à l'intérieur des unités ; la transparence du système.

L'étudiant qui s'inscrit en vue d'obtenir un titre d'études par capitalisation d'attestations de réussite d'unités d'enseignement reçoit l'ensemble des informations relatives à la section et aux unités qui la composent.

Capital humain

Pour gérer l'ICC et ses 620 étudiants, l'équipe administrative dispose d'une direction, d'une secrétaire-économe et de trois secrétaires-éducateurs à temps plein.

Sur le plan de la certification, l'ICC émet près de 3300 attestations de

réussite et décerne une soixantaine de diplômes de bacheliers par an.

Le défi est d'amener un nombre plus important d'étudiants à réussir l'épreuve intégrée (voir ci-dessous).

Partenariats

Des formations organisées par le CPEONS et la Ville de Bruxelles sont proposées aux chargés de cours dans le cadre d'une formation continuée.

Défis

L'un des principaux défis d'une institution telle que l'ICC est d'accueillir des étudiants venus de tous les milieux, souvent défavorisés sur le plan socio-économique, précarisés même (au moins 30% des étudiants de l'ICC sont des allocataires sociaux) et/ ou en état d'insécurité culturelle (près de 30% de nos étudiants n'ont pas le français comme langue usuelle).

La majeure partie des étudiants est à la recherche de repères et de structures, en plus d'un diplôme, voire en priorité. Si l'idéal est bien sûr d'en amener un maximum à l'épreuve intégrée, et donc au diplôme, il ne faut pas perdre de vue que nombre d'entre eux, souvent de manière confuse, cherchent autre chose, une écoute, un contact humain, une façon de se (re)socialiser, des compétences techniques et professionnelles - un statut.

En tant qu'école de promotion sociale, l'ICC constitue pour beaucoup d'étudiants *le dernier filet* avant le désespoir, les conduites déviantes (par exemple le radicalisme politico-religieux).

La principale mission de l'ICC consiste à tenter de répondre à ces demandes en gardant à l'esprit cette part de responsabilité morale et civique.

Aide à la réussite et orientation

Créée à l'automne 2015, l'Aide à la réussite (& méthodes de travail) est un service gratuit et personnalisé mis à la disposition de tous les étudiants de l'ICC.

Les étudiants sont reçus individuellement et en toute discrétion par une chargée de cours, professeur à la Ville de Bruxelles depuis trente ans et

spécialiste de la remédiation par les méthodes de gestion mentale et de P.N.L.

Les étudiants peuvent exposer les difficultés qu'ils rencontrent et obtenir des conseils personnalisés afin de les surmonter. L'objectif est de les motiver et de les accompagner dans leur démarche.

Les problèmes qui peuvent être traités au sein de l'ICC concernent : la motivation ; l'image de soi ; la mémorisation et la concentration ; la structuration de la matière, la gestion du temps, la préparation et la correction des travaux écrits et de l'épreuve intégrée (y compris la présentation orale de cette dernière); l'amélioration du niveau de langue.

Après une rupture dans le cursus des études, certains étudiants souhaitent un appui ou des conseils pour renouer avec les exigences de l'apprentissage académique. L'Aide à la réussite propose aussi de retrouver la confiance en soi et de lever d'éventuels blocages vis-à-vis de l'étude. La rencontre avec l'étudiant se déroule dans un climat de respect et d'écoute, chacun possédant une expérience de vie et des compétences propres à partir desquelles il est possible de construire l'avenir.

Dans la droite ligne de la tradition humaniste de la Ville de Bruxelles, le service proposé par l'ICC a pour objectif principal que les étudiants acquièrent une meilleure connaissance d'eux-mêmes et de leurs points forts pour accéder à un véritable épanouissement.

Le bien-être de l'étudiant qui se prépare à un nouvel avenir professionnel est une priorité de l'équipe administrative et pédagogique de l'ICC.

Christopher Gérard, 2021.